

Promeneurs Randonneurs



Tout au long de vos promenades,
vous pouvez rencontrer
des chiens de protection.

Ce sont de gros chiens blancs qui montent la garde dans les troupeaux de moutons. D'origine Pyrénéenne où ils sont appelés "pastous" (du vieux français "paste", berger), ils ont longtemps aidé les bergers à protéger leurs troupeaux. Ils font partie intégrante du patrimoine pastoral français.



Les Pyrénées avec l'Ours

Un outil de travail millénaire

L'utilisation traditionnelle de ces chiens avait quasiment disparu avec la raréfaction des grands prédateurs au début du siècle. Avec la forte augmentation du nombre de chiens divagants, le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées, la réapparition du lynx dans le Jura, du loup dans les Alpes et les dégâts occasionnés par la petite faune sauvage, de tels chiens représentent de nouveau, pour les éleveurs et les bergers, une aide précieuse pour la protection des troupeaux.

Leur lieu de vie : le troupeau



Né en bergerie, le chiot tisse des liens affectifs très forts avec les moutons : leur relation s'établit jusqu'à une acceptation totale et réciproque. Après quoi le chien vit de manière permanente au sein du troupeau : l'été en montagne et l'hiver en bergerie. Ces liens le conditionnent pour réagir instinctivement à toute agression contre le troupeau.

A chacun son métier

Un autre type de chien sert à diriger ou à rassembler le troupeau : c'est le chien de conduite, qui reste en compagnie du berger. Au contraire, le chien de protection est autonome : il accompagne son troupeau et veille sur lui sans relâche, nuit et jour.

Pour exercer sa vigilance, il crée une zone de protection autour du troupeau, se tenant prêt à éloigner tout intrus : animal sauvage, chiens non tenus en laisse, etc.

Leur atout : la dissuasion

Ces chiens ne sont pas éduqués pour l'attaque mais pour la dissuasion : leur corpulence et leurs aboiements sonores tiennent en respect les prédateurs.

Dès qu'il sent un danger, le chien de protection s'interpose entre l'intrus et le troupeau en aboyant. Il donne ainsi l'alerte aussi bien pour les brebis que pour le berger. Mais c'est surtout une mise en garde qui signale à l'intrus sa présence : si ce dernier n'en tient pas compte, le chien peut alors aller jusqu'à l'affrontement.



SURVEILLEZ VOTRE COMPORTEMENT



L'irruption de tout élément étranger au troupeau (animal sauvage, chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut troubler la quiétude du troupeau, perturber sa bonne marche et le travail du berger : elle met donc le chien de protection en alerte. A votre approche, le pastou vient alors vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau.

Parfois il peut aussi tenter de vous intimider. Pour les éviter, à l'approche d'un troupeau de moutons :

← GARDER VOS DISTANCES →

- si vous croisez un troupeau, **contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis** : vous respectez ainsi le travail des bergers sans perturber les animaux ;
- **attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un pastou, un mouton, un agneau...) : **les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !**
- face à un chien de protection, **adoptez un comportement calme et passif** pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour ;
- si la présence de votre chien de compagnie est autorisée sur l'espace que vous fréquentez, **tenez-le en laisse et restez à grande distance du troupeau** (150 à 200 mètres) : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche du troupeau, une intervention dissuasive des patous ;
- si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre avant d'être à proximité d'un troupeau ;
- de grands panneaux vous informent de la présence de ces chiens : pensez à les repérer.

